

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20190204-DEL002-19-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2019  
Date de réception préfecture : 11/02/2019

**DELIBERATION N° DEL002-19**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 29 janvier 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 4 février 2019)  
M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christine TISON, en date du 4 février 2019)  
M<sup>me</sup> CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 4 février 2019)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 04 février 2019)  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 4 février 2019)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 29 janvier 2019)  
M. GUERRE GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 1<sup>er</sup> février 2019)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 4 février 2019)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 31 janvier 2019)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

M. DANIEL FINAZZO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Attribution de subventions au collège.**

**Rapporteur : Christine PICCA**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de projets d'établissement inscrits au sein d'un contrat d'objectif, plusieurs voyages culturels et linguistiques sont proposés durant l'année scolaire aux collégiens giérois dont :

- Un voyage d'une journée pour découvrir l'Assemblée Nationale et Paris, ce projet concerne les élèves délégués titulaires des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Ce voyage aura lieu le mercredi 10 avril 2019. 10 élèves giérois sont concernés.

- Un voyage linguistique et culturel en Italie à Venise pour les élèves italianisants des classes de 3<sup>ème</sup>.

Ce voyage aura lieu du lundi 20 mai au dimanche 26 mai 2019 (6 nuitées). 15 élèves Giérois sont concernés

- Un voyage linguistique et culturel à Londres et Brighton au Royaume-Uni pour les élèves des classes de 4<sup>ème</sup>.

Ce voyage aura lieu du dimanche 19 mai au vendredi 24 mai 2019 (5 nuitées). 16 élèves giérois de 4<sup>ème</sup> sont concernés par ce voyage.

- Un voyage intitulé « Correspondance virtuelle et séjour à Vendres-Plage » : Voile et découverte du milieu « méditerranéen ».

Cette correspondance a pour but pour deux classes de 6<sup>ème</sup> de comparer via une plate-forme internet l'environnement de type « méditerranéen » avec l'environnement « montagnard ».

Cet échange virtuel donnera lieu à une rencontre la semaine du lundi 20 mai au vendredi 24 mai 2019 à Vendres-Plage (4 nuitées). 24 élèves giérois sont concernés par ce voyage.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiative, monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de la commune de 6 € par jour et par élève et donc d'octroyer une subvention globale de 1656 € pour l'ensemble des séjours, dont le détail suit :

Voyage culturel d'une journée pour découverte de l'Assemblée Nationale et Paris :  
 $6 \times 10 \text{ €} = 60 \text{ €}$

Séjour linguistique et culturel en Italie : 6 nuitées x 15 élèves x 6 € = 540 €

Séjour linguistique et culturel à Londres et Brighton au Royaume - Uni : 5 nuitées x 16 élèves x 6 € = 480 €

Séjour « Correspondance virtuelle et séjour à Vendres-Plage : Voile et découverte du milieu méditerranéen » : 4 nuitées x 24 élèves x 6 € = 576 €

- de dire que cette subvention est à verser à l'ordre de l'agent comptable du collège du Chamandier – Gières,
- de dire que ces crédits sont inscrits au budget ville de l'exercice 2019, chapitre 65, « autres charges de gestion courante ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 4 février 2019.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.